

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 983

17 avril 2014

SOMMAIRE

AEIF European Trains S.à r.l.	47144	Initial S.à r.l.	47143
Alpina Invest S.à r.l.	47140	Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.	47143
Chessman S.à.r.l.	47141	Luxgoal 3 S.à r.l.	47176
Chessman S.à.r.l.	47141	Portfolio Selection Sicav	47143
Cinven (Luxco 2) S.A.	47156	Private Capital Pool SICAV-SIF	47143
Citation Holdings S.A.	47141	Pylaan European S.A.	47143
Dexton ICT S.à r.l.	47139	Saipem Luxembourg S.A.	47140
Enolia Premium Capital SIF SICAV (S.C.A.)	47155	Schemsy S.A.	47140
ESJ S.C.A. SICAR	47142	Séjours Vacances S.à r.l.	47184
Eurobrick Participations Holding S.A.	47142	Sensus Metering Systems (Luxco 5) S.à r.l.	47140
Finghold S.A.	47141	Skyworks Luxembourg S.à r.l.	47139
Frida Investments S.à r.l.	47139	Slirefa S.à r.l.	47139
Hamburg International S.A.	47138	Studio 3 S.à r.l.	47138
Henderson Indirect Property S.à.r.l.	47142	Universal Technics S.A.	47138
High Tech Automation Systems S.A.	47141	Universal Technics S.A.	47139
Holdingsfin S.A.	47142	Woudy S.A.	47140
Infinis Capital Participations S.à r.l.	47142	Yes Europe	47138
ING European Infrastructure S.à r.l.	47138		

Studio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2738 Luxembourg, 50, rue Paul Wilwertz.
R.C.S. Luxembourg B 48.041.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014031412/9.

(140035050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

ING European Infrastructure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 238.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 131.249.

Le bilan de la société au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Février 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014031149/12.

(140034262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Yes Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.454.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster,
en date du 10 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 254 du 05 février 2010

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014031473/11.

(140034359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Universal Technics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 19.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014031449/11.

(140034785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Hamburg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 90.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

HAMBURG INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014031131/11.

(140034233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Frida Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 119.735.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014031063/9.

(140034700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Dexton ICT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 146.951.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014031017/12.

(140034684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Universal Technics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 19.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014031450/11.

(140034889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Slirefa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 143.895.

Les comptes annuels au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Slirefa S.à r.l

Un Mandataire

Référence de publication: 2014028137/11.

(140034090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Skyworks Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.239.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014028136/11.

(140033341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Sensus Metering Systems (Luxco 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 108.513.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/02/2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014028154/11.

(140034098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Schemsy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7557 Mersch, 31, rue Mies.
R.C.S. Luxembourg B 94.683.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014028150/9.

(140033953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Woudy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 131.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

WOUDY S.A.

Référence de publication: 2014028224/11.

(140033349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Saipem Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.002,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.133.

Dépôt rectificatif du dépôt L140034058 déposé le 24.02.2014

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014028145/10.

(140034182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Alpina Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4599 Differdange, 47, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.443.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR LA SOCIETE

ALPINA INVEST S.à r.l.

Signature

Un mandataire ad hoc

Référence de publication: 2014027628/13.

(140033958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Chessman S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.287.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027699/10.

(140033411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Chessman S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.287.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014027702/10.

(140033968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Citation Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 17.438.

Le Bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014027710/10.

(140034103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Finghold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 75.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINGHOLD S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014027818/12.

(140033640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

High Tech Automation Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 62.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014027861/12.

(140033996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Holdinfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 45.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDINGFIN S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2014027863/12.

(140033598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Henderson Indirect Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 115.635.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027856/9.

(140033563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

ESJ S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 169.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014027787/11.

(140034178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Eurobrick Participations Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 53.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
EUROBRICK PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Référence de publication: 2014027792/11.

(140033347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Infinis Capital Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 165.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2014027871/11.

(140034074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.336.

Les statuts coordonnés au 18/10/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24/02/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014027877/12.

(140033843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Initial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 100.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027874/9.

(140033340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Pyalaan European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 143.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PYLAAN EUROPEAN S.A.

Référence de publication: 2014028082/11.

(140033348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Portfolio Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 56.144.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Portfolio Selection Sicav

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014028072/11.

(140033623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

Private Capital Pool SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 138.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014028042/11.

(140033684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.

AEIF European Trains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 182.244.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

AEIF LH Sub 05 S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.798 and having a share capital amounting to sixteen thousand five hundred Euro (EUR 16,500.-).

hereby represented by Ms Stéphanie Chery, employee with professional address at 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearer is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of AEIF European Trains S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.244 and having a share capital amounting to twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, on December 3rd, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand one hundred and ninety one Euros (EUR 12,191.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred shares (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to twenty four thousand six hundred and ninety one Euros (EUR 24,691.-) by way of issuance of twelve thousand one hundred and ninety one (12,191) new shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. here above by a contribution in cash from Infra-PSP Canada Inc.;

3. To fully restate the Company's articles of incorporation of the Company;

4. Subsequent amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand one hundred and ninety one Euros (EUR 12,191.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), twelve thousand and five hundred shares (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to twenty four thousand six hundred and ninety one Euros (EUR 24,691.-) by way of issuance of twelve thousand one hundred and ninety one (12,191) new shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Shareholder, named Infra-PSP Canada Inc., declares that it subscribes to twelve thousand one hundred and ninety one (12,191) new shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash. The full amount of twelve thousand one hundred and ninety one Euros (EUR 12,191) will be allocated to the share capital account of the Company.

The Shareholder, named Infra-PSP Canada Inc. is hereby represented by Ms Stéphanie Chery, employee with professional address at 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholders resolved to proceed with a complete restatement of the articles of association. The Company's articles of association shall henceforth read as follows:

“Chapter I. Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “AEIF European Trains S.à r.l.”(the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Object. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders

Art. 4. Registered Office. The Company's registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Chapter II. Capital, shares

Art. 5. Subscribed capital. The share capital is set at EUR 24,691 (twenty four thousand six hundred ninety one Euros) represented by 24,691 (twenty four thousand six hundred ninety one) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholders.

Art. 6. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 17 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Civil Code.

Other transfer restrictions may apply in accordance with any shareholders' agreements that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company (the Shareholders Agreement).

Any attempted transfer of shares of the Company in violation of any transfer restrictions as provided in article 7 and in the Shareholders Agreement, shall be ineffective and not enforceable against the Company.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 9. Appointment and removal of managers. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders in accordance with the present article and the relevant Shareholders Agreement. The resolution of the shareholders shall also set the term of their office. The managers need not be shareholders.

Without prejudice to any restrictions provided for in the relevant Shareholders Agreement, the managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

Art. 11. Powers of the Manager(s). All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

The Board of Managers may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. The Board shall meet at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

Written notice including the agenda of any Board meeting shall be given to all managers at least five (5) calendar days in advance.

No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

Subject to any further quorum requirements provided for in the relevant Shareholders Agreement, the Board may only validly deliberate and act if a majority of its member are present or represented.

Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented.

Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

For the purpose of this clause 17 below, Reserved Matters shall consist of the following matters:

No. Action

- 1 Alter the articles of association of the Company
- 2 Allot or issue any Shares or other Securities, save where such allotment or issuance is made pursuant to any applicable Shareholders Agreement, or grant to any person any option or right to call for the issue of any shares or other securities.
- 3 Undertake any of the following or enter into formal discussions or negotiations with a view to:
 - (a) carrying on a new business or changing its current business materially, including acquiring any interest in or making any investment in any other person or business;
 - (b) disposing of a substantial part of its assets and/or business (in one or a series of related transactions);
 - (c) purchasing any assets, business or debt or equity capital of any person;
 - (d) disposing of any shares, loan notes, loan instruments issued by or relating to, or any other interest in the debt or equity of Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l. or any subsidiary undertaking of Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l.; or
 - (d) winding up.
- 4 Entry into by the Company of (or amendment or waiver under) any transaction or arrangement with any shareholder, or any of their respective Affiliates or Fund Affiliate.
“Fund Affiliate” means, in relation to any shareholder which is a Fund, any trustee, nominee or custodian (including any replacement trustee, nominee or custodian) or manager of such Fund.
- 5 Create or issue or allow to come into being any Security Interest or, save for borrowings in aggregate not to exceed EUR50,000 (with Infra-PSP’s consent, not to be unreasonably withheld or delayed), borrow any money, incur any indebtedness, extend any loan or grant credit or otherwise undertake any debt financing or give any guarantee or indemnity or amend the terms of any existing indebtedness.
- 6 Appoint (except for the reappointment of existing auditors) or remove auditors of the Company.
- 7 Change the tax residency of the Company.
- 8 Save in relation to claims against or defending claims by Infra-PSP or any of its Affiliates, file a suit, counterclaim or a response or defence to action in litigation or arbitration proceedings, or compromise or settle litigation or arbitration proceedings or any action, demand, dispute or waive a right in relation to litigation or arbitration proceedings, where such litigation or arbitration proceedings exceed EUR1 million in value.
- 9 Enter into any contract or commitment (either alone or in a series of related transactions) exceeding EUR50,000 in value.
- 10 Change the distribution policy as may be agreed from time to time by the shareholders or make any distribution otherwise than in accordance with such distribution policy.

The Reserved Matters shall not include (i) any decisions in respect of the voting of the shares or other securities in Alpha and (ii) any acts undertaken by the Company in accordance with the terms of the Transaction Documents (as defined in the relevant Shareholders Agreement).

For the purpose of the Reserved Matters above, all terms capitalised but not defined herein shall have the same meaning set forth in the applicable Shareholders Agreement.

Art. 13. Liability - Indemnification. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

The Company shall be bound towards third parties in all matters, in case of a sole manager, by the signature of the sole manager and in case of two (2) or more managers, by the joint signature of any (2) managers.

The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager’s or officer’s interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 15. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail (Written Shareholders' Resolutions).. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by any Manager; it being understood that the managers will have the obligation to call the general meeting if so requested by a shareholder. Written notice of any general meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting.. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, including fax or PDF, as his proxy another person who need not be a shareholder.

shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 16. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Association and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 17. Procedure, Vote. Except for the Reserved Matters falling within the competence of the general meeting for which an unanimous consent of all shareholders shall be required, resolutions to be adopted at general meetings of shareholders shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first general meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second general meeting of shareholders and the resolutions shall be adopted at the second general meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented, without prejudice to any further majority and quorum requirements provided for in the relevant Shareholders Agreement.

Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board of Managers.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 18. Financial Year. The Company's accounting year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 19. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve, subject to any distribution policy provided for in the relevant Shareholders Agreement.

Art. 21. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these "Articles".

Fourth resolution

The Shareholders resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed for and on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

AEIF LH Sub 05 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.798 et disposant d'un capital social de seize mille cinq cents euros (EUR 16.500,-).

dûment représentée par Madame Stéphanie Chery, employée, de résidence professionnelle au 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le comparant est le seul associé (l'Associé Unique) de AEIF European Trains S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.244 et disposant d'un capital social d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, le 3 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

III. Que l'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de douze mille cent quatre-vingt onze euros (EUR 12.191,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à vingt quatre mille six cent quatre-vingt onze euros (EUR 24.691,-) par l'émission de douze mille cent quatre-vingt onze (12,191) nouvelles parts

sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital spécifiée au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Refonte complète des statuts de la Société;

4. Modification subséquente du registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société; et

5. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de douze mille cent quatre-vingt onze euros (EUR 12.191,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à vingt quatre mille six cent quatre-vingt onze euros (EUR 24.691,-) par l'émission de douze mille cent quatre-vingt onze (12.191) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Paiement

Sur ce, un autre Associé, nommé Infra-PSP Canada Inc. déclare souscrire à douze mille cent quatre-vingt onze (12.191) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport numéraire. Le montant total de douze mille cent quatre-vingt onze euros (EUR 12.191,-) devra être affecté au capital social de la société.

L'autre Associé, nommé Infra-PSP Canada Inc est ici représenté par Madame Stéphanie Chery, employée, de résidence professionnelle au 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la société. Les statuts de la Société sont désormais les suivants:

«Chapitre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "AEIF European Trains S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut momentanément acquérir par souscription, achat et échange ou de toute manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprise. Elle peut en outre, investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de déplacement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant sociétés mères et soeurs), ainsi qu' à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques à crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaires affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établie à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 5. Capital souscrit. Le capital social est fixé à EUR 24.691 (vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-onze Euros) représenté par 24.691 (vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-onze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour effectuer des distributions aux actionnaires.

Art. 6. Augmentation et diminution du capital social. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée des associés délibérant avec le quorum et les règles de majorité requis fixés à l'article 17 des présents Statuts, ou, le cas échéant, pour toute modification des présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

D'autres restrictions aux cessions ou transmissions de parts sociales sont susceptibles de s'appliquer en vertu de tout pacte d'associés qui serait conclu de temps à autre entre les associés de la Société (le Pacte d'Associés).

Toute tentative de transfert de parts sociales de la Société en violation aux restrictions de transfert mentionnées à l'article 7 et dans un Pacte d'Associés sera sans effet et non exécutoire envers la Société.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 9. Nomination et révocation des gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, conformément au présent article et à un Pacte d'Associés. La résolution des associés fixe également la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

Sans aucun préjudice aux restrictions mentionnées dans un Pacte d'Associés applicable, les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.

Art. 10. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil se réunit sur convocation d'un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera Luxembourg.

Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite incluant l'ordre du jour de toute réunion du Conseil au moins cinq (5) jours calendaires à l'avance.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de la représenter à toute réunion du Conseil.

Sous réserve des exigences de quorum mentionnées dans un Pacte d'Associés applicable, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Pour le besoin de l'article 17 ci-dessous, les Sujets Réservés comprennent les sujets suivants:

No. Action

- 11 Modifier les statuts de la Société
- 12 Attribuer ou émettre toute Part Sociale ou autres Titres, sauf si cette attribution ou émission est faite conformément à un Pacte d'Associés applicable, ou accorder à toute personne, toute option ou droit d'appeler à l'émission de toute part sociale ou autres titres.
- 13 Entreprendre les points suivants ou engager des pourparlers ou des négociations afin de:
 - (a) mettre en place une nouvelle entreprise ou changer sa présente entreprise de manière matérielle, notamment l'acquisition ou l'investissement dans toute autre personne ou affaire;
 - (b) disposer d'une partie substantielle de ses actifs et/ou affaire (dans une ou plusieurs transactions liées);
 - (c) acheter un patrimoine, affaire, dette ou des capitaux propres de toute personne;
 - (d) disposer de toute part sociale, titres d'emprunts, instruments d'emprunt émis par ou en relation avec, ou toute autre intérêt dans le passif ou le capital de toute filiale de Alpha Trains (Luxembourg) Holdings S.à r.l.; ou
 - (e) procéder à la liquidation.
- 14 L'entrée par la Société dans (ou la modification ou renonciation dans) toute transaction ou accord avec un associé, ou ses Affiliés ou Fonds Affilié.
"Fonds Affilié" signifie, par rapport à tout associé qui est un Fonds, un trustee, un mandataire ou dépositaire (y compris le remplacement d'un trustee, un mandataire ou dépositaire) ou le gestionnaire de ce Fonds.
- 15 Créer, émettre ou permettre l'existence de toute Sûreté ou, sauf pour les emprunts ne dépassant pas EUR 50.000 (avec le consentement de Infra-PSP, de ne pas être indûment retenu ou retardé), emprunter de l'argent, contracter une dette, d'étendre tout prêt ou accorder un crédit ou autrement, entreprendre un financement de la dette et fournir une garantie ou indemnité ou de modifier les termes de toute dette existante.
- 16 Nommer (à l'exception de la (re)nomination des réviseurs d'entreprises agréés actuels) ou révoquer les réviseurs d'entreprises agréés de la Société.
- 17 Changer la résidence fiscale de la Société.
- 18 Sauf dans le cadre de réclamations ou de défense des revendications faites par Infra-PSP ou un de ses Affiliés, déposer une plainte, demande reconventionnelle ou d'une réponse ou de défense à l'action dans les procédures de contentieux ou d'arbitrage, ou faire un compromis ou règlement à l'amiable de contentieux ou d'arbitrage ou

toute action, demande, litige ou renonciation à un droit dans le cadre de procédures de contentieux ou d'arbitrage, lorsque ces procédures contentieuses ou d'arbitrage dépassent 1 million d'euros en valeur.

- 19 Conclure tout contrat ou engagement (seul ou en une série d'opérations connexes) excédant 50.000 euros en valeur.
- 20 Modifier la politique de distribution qui peut être convenu de temps à autre par les associés ou effectuer une distribution autrement que conformément à cette politique de distribution.

Les Sujets Réservés ne comprennent pas (i) les décisions en ce qui concerne le vote des parts sociales ou autres titres dans Alpha et (ii) les actes accomplis par la Société conformément aux termes des Documents Transactionnels (tels que définis dans un Pacte d'Associés applicable).

Aux fins des Sujets Réservés ci-dessus, tous les termes capitalisés mais non définis dans les présentes ont la même signification mentionnée dans un Pacte d'Associés applicable.

Art. 13. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances e cas de gérant unique par la signature du gérant unique ou en cas de deux (2) gérants ou plus, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été conférés par le Conseil.

Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 14. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 15. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée (Résolutions écrites à l'attention des associés). Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation de tout gérant, étant entendu que les gérants auront l'obligation de convoquer l'assemblée générale à la demande d'un associé. La convocation écrite de chaque assemblée générale devra être remise à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, inclus par télécopieur ou par PDF un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 17. Procédure - Vote. A l'exception des Sujets Réservés relevant de la compétence de l'assemblée générale pour lesquels le consentement unanime de tous les associés est requis, les résolutions seront adoptées lors de l'assemblée générale et devront être acceptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Dans le cas contraire, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde réunion dans laquelle les résolutions devront être adoptées à la majorité des voix exprimés indépendamment de la proportion du capital social représentée sans préjudice aux conditions de quorum et de majorité prévues dans un Pacte d'Associés applicable.

Toute décision concernant le déplacement du siège social en dehors du Grand Duché du Luxembourg, ou due à une augmentation des parts sociales de la Société devra être prise à l'unanimité.

Les résolutions écrites seront adoptées par Quorum et par Majorité définies ci-dessus et devra indiquer la date de la dernière signature.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale, sous réserve de toute politique en matière de distribution prévue par un Pacte d'associés applicable.

Art. 21. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à 'environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi, le présent acte passé à Luxembourg qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. CHERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15799. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014024440/616.

(140029450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.

Enolia Premium Capital SIF SICAV (S.C.A.), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11A, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 159.439.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of December.

Before the undersigned Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"ENOLIA INVESTMENT PARTNERS S.à r.l." (the "General Partner"), having its registered office at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg (RCS Luxembourg B 156.643.),

here represented by Mr Laurent PICHONNIER, private employee, residing professionally in 53, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg, by virtue of a circular resolution given on December 6th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to state:

The appearing party, represented as aforesaid, and the sole shareholder of "Enolia Premium Capital SIF SICAV (S.C.A.)" (the "Company") a Société en Commandite par Actions qualified as Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé (SICAV-SIF), having its registered office at 11A, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, has been incorporated by Me Paul NETTINGEN, notary residing in Niederanven, on February 28th 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1021 of May 17th, 2011,

registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 159.439.

The subscribed capital of the company is set thirty one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-), represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) limited liability ordinary shares and one (1) unlimited liability ordinary shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares expressly to dissolve and liquidate the Company with immediate effect and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company, the appearing party, represented as aforesaid, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the Sole Shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives full discharge is hereby granted to the managers of the General Partner of the Company with respect to their duties.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, is committed to proceed with the cancellation of the register's shares of the Company.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five (5) years at the registered office.

It has been informed that no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved Company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Signé: L. PICHONNIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19.12.2013. Relation: LAC/2013/58550. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18.02.2014.

Référence de publication: 2014025271/57.

(140030578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Cinven (Luxco 2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.457.

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Cinven (Luxco 2), a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 4 rue A. Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 13 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2670 of 3 November 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163457 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 3 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2738 of 10 November 2012.

The meeting was declared by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Florence Forster, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To fully restate the articles of association of the Company without changing the corporate object of the Company.

2 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

“Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société anonyme (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of “Cinven (Luxco 2) S.A.”.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may provide funding in any form to bodies or entities (including trusts), whether established under the laws of Luxembourg or elsewhere, for the purpose of providing benefits to individuals who are members or employees (or former members or employees) of companies or undertakings which are engaged in the provision of investment management and /or investment advisory services to the Third Cinven Fund, the Fourth Cinven Fund, the Fifth Cinven Fund and/or any subsequent Cinven Funds, it being understood that the Company shall not enter into a transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity which is reserved to companies which have a specific license to do so.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 30 of the Articles of Incorporation.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at two hundred thousand eight hundred sixty-seven euro and ninety-six cents (EUR 200,867.96) divided into:

- nineteen million eight hundred thousand (19,800,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- eight thousand four hundred and six (8,406) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- ninety-two thousand seven hundred thirty-two (92,732) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- eighty-two thousand eighty-five (82,085) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- eighty thousand seventy-three (80,073) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and

- twenty-three thousand five hundred (23,500) class T shares (the "Class T Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares, Class L Shares, Class M Shares, Class N Shares, Class O Shares, Class P Shares, Class Q Shares, Class R Shares and Class S Shares may be issued from time to time in accordance with article 6 and within the limits of the authorised share capital.

The Class B Shares are referred to as the "Top Up Shares". The Class T Shares are referred to as the "Economic Shares". The Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares, Class J Shares, Class K Shares, Class L Shares, Class M Shares, Class N Shares, Class O Shares, Class P Shares, Class Q Shares, Class R Shares and Class S Shares which are in issue are together referred to as the "Classes of Alphabet Shares" and each a "Class of Alphabet Shares". The Classes of Alphabet Shares, the Top Up Shares, the Economic Shares and the Class A Ordinary Shares are together referred to as the "Classes of Shares".

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation (especially as regards the rights with respect to the Distributions (as defined in article 29) or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the Legal Reserve.

A part of the proceeds of the share premium with respect to the issue of each share of any class of shares to be issued shall be allocated to the Legal Reserve such that the Legal Reserve will be fully paid in at all times and that no additional allocation shall be compulsory in application of article 72, paragraph 4 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 6. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

6.1. The authorized capital of the Company is set at eighteen thousand euros (EUR 18,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) class B shares, one hundred thousand (100,000) class C shares, one hundred thousand (100,000) new class D shares, one hundred thousand (100,000) class E shares, one hundred thousand (100,000) class F shares, one hundred thousand (100,000) class G shares, one hundred thousand (100,000) class H shares, one hundred thousand (100,000) class I shares, one hundred thousand (100,000) class J shares, one hundred thousand (100,000) class K shares, one hundred thousand (100,000) class L shares, one hundred thousand (100,000) class M shares, one hundred thousand (100,000) class N shares, one hundred thousand (100,000) class O shares, one hundred thousand (100,000) class P shares, one hundred thousand (100,000) class Q shares, one hundred thousand (100,000) class R shares, and one hundred thousand (100,000) class S shares. Each authorized share of each class has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

The Board of Directors is authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed creating the authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, articles 5 and 6 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorized and empowered by the Board of Directors for this purpose.

6.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right.

Art. 7. Shares. Each share entitles its holder to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

Any transfer of shares will be subject to the provisions of a shareholders' agreement, as from time to time amended, which will be concluded between the shareholders of the Company, as from time to time, and in the presence of the Company (the "Agreement") and in particular shares will be transferred in accordance with the Agreement to reflect:

- 1 the increase or decrease in any "Cinven Partner Points" (as defined in the Agreement) held by a shareholder;
- 2 the fact that a shareholder has ceased employment with a member of the "Cinven Group" (as that term is defined in the Agreement);
- 3 the fact that a shareholder has become a member of the "Executive Committee" (as defined in the Agreement); and
- 4 any other reason prescribed or contemplated by the Agreement for the transfer of shares in the Company.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in compliance with the limits established by the laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 8. Repurchase of classes of shares. The Company may acquire its own shares, including, one or several entire classes of shares in compliance with the conditions and limits established by the Laws and the Agreement.

The redemption price of a given share of a given Class of Shares shall reflect at the time of such redemption (i) the nominal value of such share, (ii) its part of the Legal Reserve, and (iii) any pro rata entitlement to distributions as set out in article 29 valuing such distribution entitlement as if such distribution were made on the date of redemption (together the "Redemption Price"), but shall be capped at the Total Cancellation Amount (as defined hereafter).

The "Total Cancellation Amount" shall be the amount of the Redemption Price less an amount corresponding to a portion of the share premium attached to the relevant share, as determined by the Board of Directors.

Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Directors, Auditors

Art. 10. Directors. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The Directors will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A directors (the "Class A Directors") or class B directors (the "Class B Directors").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two members of the Board of Directors.

However, if the shareholder(s) have qualified the Directors as Class A Directors or Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such special power.

Art. 13. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the “Secretary”).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office, provided that in the event that the members of the Board of Directors have been qualified as Class A Director or Class B Director, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 14. Resolutions of the Board of Directors. The resolutions of the Board of Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) members of the Board of Directors acting jointly if more than one Director has been appointed.

Art. 15. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

Art. 16. Conflicts of Interest. If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director’s interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

In case of a sole Director it suffices that the transactions between the Company and its Director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Directors' Liability - Indemnification. No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 18. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 19. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the 10th day of June at 3.00 P.M.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper (“formulaire”) shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper (“formulaire”) which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper (“formulaire”) shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper (“formulaire”) received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper (“formulaire”) shall be deemed to have been received:

(aa) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(bb) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3^{rds}) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Subject to article 29, any amendments to the rights of a particular Class of Shares under these Articles of Incorporation must, in addition, be approved by the shareholders of the relevant Class of Shares in accordance with the relevant quorum and majority requirements.

Art. 26. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 28. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Art. 29. Distribution of Profits. The capital contributions (the "Contribution"), including -as the case may be- any share premium attached to it, made in counterpart of the issue of a Class of Shares, any other shareholder financing, (the "Shareholder Loans"), in form of loans and/or other debt instruments such as privately issued bonds or similar debentures, as well as any other proceeds, (the "Proceeds"), such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investments (as defined below) relating to each such Class of Shares shall be invested and/or re-invested pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors for the investment established in respect of the relevant Class or Classes of Shares (each a "Targeted Investment"). Consequently, each Class of Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

The Board of Directors is authorised and empowered, within the limits of the authorized share capital of article 6 and of these Articles of Incorporation and/or as the case may be the Agreement, to determine the Targeted Investment to be linked to each Class of Alphabet Shares in the alphabetical order (starting from class C shares until class S shares), so as to have the latter tracking the corresponding Targeted Investment (the "Allocation"). The Board of Directors may also resolve to link a particular Targeted Investment to several Classes of Shares. The Allocation will be recorded in a notarial deed amending these Articles of Incorporation upon the instructions of the Board of Directors or of any person duly authorised by the Board of Directors for this purpose. The authorisation is valid during a period ending five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company dated 21 November 2011 in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders adopted subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation.

The Targeted Investment linked to the Class A Ordinary Shares consists in any investment made by the Company (other than an Alphabet Shares Targeted Investment, a Top Up Targeted Investment or an Economic Targeted Investment), including the participations or interests the Company holds in any company, partnership or other undertaking (other than an Alphabet Shares Targeted Investment), including any limited partnership that acts as the general partner of a partnership forming part of the Third Cinven Fund, the Fourth Cinven Fund, the Fifth Cinven Fund or any other fund managed or advised by a member of the Cinven Group (as that term is defined in the Agreement)(the "Class A Targeted Investment").

The Targeted Investment linked to the Top Up Shares consists of any amounts received by the Company under one or more assignments (each an "Assignment") to be entered into between the Company and Cinven Capital Management (V) Limited in its capacity as general partner of a Guernsey limited partnership which is itself the general partner of one or more Guernsey limited partnerships constituting the Fifth Cinven Fund (the "Top Up Targeted Investments").

The Targeted Investment linked to the Economic Shares consists in the participations or interests the Company holds in Cinven Holdings Limited and Cinven Manco S.à r.l. (the "Economic Targeted Investments").

The Targeted Investments linked to the Classes of Alphabet Shares consist in the participations or interests the Company holds in, any coinvestment partnership (or feeder vehicle into any co-investment partnership) that invests either alongside the partnerships forming part of the Fifth Cinven Fund or alongside any other fund managed or advised by a member of the Cinven Group (as that term is defined in the Agreement), including the general partnership known as the Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership and the Scottish limited partnership known as the Fifth Cinven Fund Co-Investment Partnership Feeder (each an "Alphabet Shares Targeted Investment"). The Class C Shares are allocated to an Alphabet Shares Targeted Investment which consists in the indirect participation or interests that the Company holds in Prezioso-Technilor S.A.S, a company governed by the laws of France, the Class D Shares are allocated to an Alphabet Shares Targeted Investment which consists in the indirect participation or interests that the Company holds in Pronet Guvenlik Sistemleri A.S., a company governed by the laws of Turkey, and the Class E Shares are allocated to an Alphabet Shares Targeted Investment which consists in the indirect participation or interests that the Company holds in Mercury Pharma Group Limited, a company governed by the laws of England and Wales.

For each Class of Shares, the Board of Directors shall keep track, in the books of the Company, except when the Class of Shares concerned is not already linked to a Targeted Investment by resolutions of the Board of Directors, of (i)

the relevant Contribution, the Shareholder Loans and Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the Class of Shares concerned), (iii) any income on the Targeted Investment, as well as (iv) any charges attributable to the Targeted Investment linked to the relevant Class of Shares. For this purpose, the Board of Directors will prepare a set of analytical accounts for each Class of Shares or, at least, separate analytical accounts for the Class A Ordinary Shares and for the Classes of Alphabet Shares which are outstanding from time to time, such Classes of Alphabet Shares to be considered as a whole for such accounts for as long as there has been no allocation of a Target Investment to such Class of Alphabet Shares.

The net asset value of the Class A Ordinary Shares, the Top Up Shares, the Economic Shares or of the Classes of Alphabet Shares, the latter being considered as a whole (each time the “Net Asset Value”) is determined by aggregating the value of the relevant Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to the relevant Class(es) of Shares and by deducting all liabilities allocated to that/these Class(es) of Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Company to the same Class of Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Class of Shares.

In the case where any expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of Shares (Class A Ordinary Shares, Top Up Shares, Economic Shares or outstanding Classes of Alphabet Shares), such expense shall be allocated between the various Classes of Shares (i.e. Class A Ordinary Shares, Top Up Shares, Economic Shares and outstanding Classes of Alphabet Shares) according to the following formula:

Expenses not linked to a specific investment X (Aggregate nominal value of the shares of one Class of Shares, plus share premium (if any) attributed to that Class of Shares / Aggregate nominal value of the shares of all Classes of Shares, plus aggregate amount of share premium (if any) attributed to all Classes of Shares)

From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

To the extent permissible by applicable law, including without limitation, compliance with the requirement to create the Legal Reserve, and subject to the following, the shareholders of each Class of Shares shall have an exclusive right to distributions (the “Distributions”) by way of (i) dividend (including annual dividends, interim dividends declared by the Board of Directors as well as intermediary dividends resolved upon from time to time by the shareholder(s)), (ii) redemption of own Classes of Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company up to the Net Asset Value of the Class(es) of Shares concerned.

In any year in which the Company resolves to make Distributions, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the Class A Ordinary Shares shall be entitled, on a pro rata and pari passu basis, to a cumulative dividend representing the distributable amount derived by the Company in relation to the Class A Targeted Investment.
- the Top Up Shares shall be entitled, on a pro rata and pari passu basis, to a cumulative dividend representing the distributable amount derived by the Company in relation to the Top Up Targeted Investment
- the Economic Shares shall be entitled, on a pro rata and pari passu basis, to a cumulative dividend representing the distributable amount derived by the Company in relation to the Economic Targeted Investment
- the Class C to S Shares, except when the Class of Shares concerned is already linked to a Targeted Investment by resolutions of the Board of Directors where such Class of Shares shall then entitle on a pro rata and pari passu basis, to a cumulative dividend representing the distributable amount by the Company distributed in relation to such Targeted Investment, shall be entitled to a cumulative dividend, representing the distributable amount derived by the Company in relation to the Alphabet Shares Targeted Investment, in the following order of priority:

- * each Class C Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point ten per cent (0.10%) per annum of the nominal value of such Share; then

- * each Class D Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifteen per cent (0.15%) per annum of the nominal value of such Share; then

- * each Class E Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such Share; then

- * each Class F Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share; then

- * each Class G Share (if any) shall be entitled to a retrievable and cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share; then

- * each Class H Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share; then

- * each Class I Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share; then

- * each Class J Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share; then
- * each Class K Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share; then
- * each Class L Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share; then
- * each Class M Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share; then
- * each Class N Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point seventy per cent (0.70%) per annum of the nominal value of such Share; then
- * each Class O Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point seventy-five per cent (0.75%) per annum of the nominal value of such Share; then
- * each Class P Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point eighty per cent (0.80%) per annum of the nominal value of such Share; then
- * each Class Q Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point eighty-five per cent (0.85%) per annum of the nominal value of such Share; then
- * each Class R Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point ninety per cent (0.90%) per annum of the nominal value of such Share; then
- * each Class S Share (if any) shall be entitled to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point ninety-five per cent (0.95%) per annum of the nominal value of such Share (together the “Alphabet Profit Entitlement”); and any remaining dividend amount after allocation of the Alphabet Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares on a pro rata basis.

Notwithstanding the principle stated above, in case of Distributions, to which the shareholders of a Class of Shares having a positive Net Asset Value are entitled, is not permissible by applicable law up to the full amount of the Net Asset Value of the Class of Shares concerned, the shareholders of a Class of Shares which has a positive Net Asset Value shall be entitled only to a Distribution in an amount equal to:

Net Asset Value of the Class of Shares concerned x (Aggregate amount of the Distributions permissible by applicable law / Aggregate of all the positive Net Asset Values of the Company)

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand Euros (EUR 2.000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 16.00 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de décembre,
Pardevant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Cinven (Luxco 2), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4 rue A. Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 13 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2670 du 3 novembre 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 163457 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 3 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2738, en date du 10 Novembre 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Florence Forster, avocat, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Refonte intégrale des statuts de la Société sans changement de l'objet social de la Société.

2 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de refondre intégralement les statuts de la Société. Lesdits articles seront dorénavant rédigés comme suit:

«Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société existe sous la dénomination «Cinven (Luxco 2) S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit à tout organisme ou à toute entité (notamment des trusts) s'il est régi par le droit Luxembourgeois ou d'un autre lieu, dans le but d'apporter des avantages aux personnes qui sont membres ou salariés (ou des anciens membres ou salariés) des sociétés et entreprise qui sont engagés dans la fourniture de services en stratégie d'investissement et/ou de services de conseil en investissement dans le Troisième Fond Cinven, le Quatrième Fond Cinven, le Cinquième Fond Cinven, et/ou les Fonds Cinven suivants, étant convenu que la Société ne prendra pas part à une transaction qui pourrait avoir pour conséquence qu'elle soit engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités régulées réservées aux sociétés qui détiennent les licences spécifiques adéquates.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale de(s) actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, conformément à l'article 30 des Statuts.

La Société ne peut être dissoute en raison de la mort, la suspension des droits civiques, l'incapacité, l'insolvabilité, la banqueroute ou tous autres événements similaires affectant un ou plusieurs actionnaires.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Emis. Le capital émis de la Société est fixé à deux cent mille huit cent soixante-sept euros et quatre-vingt-seize centimes (EUR 200.867,96) divisé en:

- dix-neuf millions huit cent mille (19.800.000) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées et payées;
- huit mille quatre cent six (8.406) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées et payées;
- quatre-vingt-douze mille sept cent trente-deux (92.732) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées et payées;
- quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-cinq (82.085) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées et payées;
- quatre-vingt mille soixante-treize (80.073) actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées et payées; et
- vingt-trois mille cinq cents (23.500) actions de catégorie T (les «Actions de Catégorie T») ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées et payées.

Des Actions de Catégorie B, des Actions de Catégorie C, des Actions de Catégorie D, des Actions de Catégorie E, des Actions de Catégorie F, des Actions de Catégorie G, des Actions de Catégorie H, des Actions de Catégorie I, des Actions de Catégorie J, des Actions de Catégorie K, des Actions de Catégorie L, des Actions de Catégorie M, des 22 Actions de Catégorie N, des Actions de Catégorie O, des Actions de Catégorie P, des Actions de Catégorie Q, des Actions de Catégorie R et des Actions de Catégorie S peuvent être émises de temps à autre conformément à l'article 6 et dans les limites du capital autorisé.

Les Actions de Catégorie B sont définies comme étant les «Actions Top Up». Les Actions de Catégorie T sont définies comme étant les «Actions Économiques». Les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I, les Actions de Catégorie J, les Actions de Catégorie K, les Actions de Catégorie L, les Actions de Catégorie M, les Actions de Catégorie N, les Actions de Catégorie O, les Actions de Catégorie P, les Actions de Catégorie Q, les Actions de Catégorie R et les Actions de Catégorie S qui sont émises sont définies ensemble comme les «Catégories d'Actions Alphabétiques» et chacune une «Catégorie d'Actions Alphabétiques». Les Actions de Catégories Alphabétiques, les Actions Top up, Les Actions Économiques et les Actions Ordinaires de Catégorie A sont définies ensemble comme les «Catégories d'Actions».

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts (en particulier dans le cadre des droits relatifs aux Distributions telles que définies à l'article 29) ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de toutes les actions que la Société peut racheter à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer aux actionnaires sous la forme de dividendes ou pour affecter les fonds à la Réserve Légale.

Une partie des produits de la prime d'émission, eut égard à l'émission de chaque action de toute catégorie d'actions à émettre, sera attribuée à la Réserve Légale de telle manière que la Réserve Légale sera entièrement payée à tout moment et tant qu'aucune attribution ne sera obligatoire en application de l'article 72, paragraphe 4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 6. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital.

6.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix huit mille euros (EUR 18.000), divisé en cent mille (100.000) actions de catégorie B, cent mille (100.000) actions de catégorie C, cent mille (100.000) actions de catégorie D, cent mille (100.000) actions de catégorie E, cent mille (100.000) actions de catégorie F, cent mille (100.000) actions de catégorie G, cent mille (100.000) actions de catégorie H, cent mille (100.000) actions de catégorie I, cent mille (100.000) actions de catégorie J, cent mille (100.000) actions de catégorie K, cent mille (100.000) actions de catégorie L, cent mille (100.000) actions de catégorie M, cent mille (100.000) actions de catégorie N, cent mille (100.000) actions de catégorie O, cent mille (100.000) actions de catégorie P, cent mille (100.000) actions de catégorie Q, cent mille (100.000) actions de catégorie R et cent mille (100.000) actions de catégorie S.

Chaque action autorisée a une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou de droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature par conversion de créances sur la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication de l'acte créant le capital autorisé dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelé par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, les articles 5 et 6 seront modifiés afin de refléter l'augmentation de capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Conseil d'Administration.

6.2 Le capital émis et/ou autorisé peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offerts par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigée par les statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

Art. 7. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Toute cession d'actions sera soumise aux clauses d'un pacte d'actionnaires, tel que modifié de temps à autre, qui sera conclu entre les actionnaires de la Société, de temps à autre, et en présence de la Société (le «Pacte») et en particulier les actions seront cédées en accord avec le Pacte pour refléter:

1 l'augmentation ou la diminution de tout «Cinven Partner Point» (tel que défini dans le Pacte) détenu par un actionnaire;

2 le fait qu'un actionnaire ait cessé d'être employé par un membre du «Groupe Cinven» (tel que ce terme est défini dans le Pacte);

3 le fait qu'un actionnaire soit devenu membre du «Executive Committee» (tel que défini dans le Pacte); et

4 pour toute autre raison prévue ou envisagée par le Pacte pour la cession des actions de la Société.

La cession d'actions doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle, conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres actions en accord avec les limites établies par les lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par le(s) actionnaire(s).

Art. 8. Rachat des Catégories d'Actions. La société peut racheter ses propres actions, notamment, une ou plusieurs classes entières d'actions en accord avec les conditions et limites établies par les Lois et le Pacte.

Le prix de rachat d'une action donnée ou d'une Catégorie d'Actions donnée doit refléter à la date de ce rachat (i) la valeur nominale de cette action, (ii) sa part au sein de la Réserve Légale, et (iii) un droit de distributions au pro rata tel que prévu à l'article 29 qui prévoit ce droit à distribution comme si cette distribution se faisait à la date du rachat (ensemble, le «Prix de Rachat»), mais doit être plafonné au Montant de l'Annulation Totale (tel que défini ci-après).

Le «Montant de l'Annulation Totale» correspond au montant du Prix de Rachat, moins le montant correspondant à une partie de la prime d'émission rattachée à l'action concernée, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

Le rachat d'actions ne peut être décidé que si suffisamment de fonds distribuables sont disponibles pour disposer du prix de rachat dans sa totalité.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Actionnaire. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant les actionnaires n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Administrateurs, Reviseurs d'entreprises

Art. 10. Administrateurs. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou administrateurs de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restant du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou alors élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer d'autres pouvoirs spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur unique ou par la signature conjointe de deux (2) des membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature commune d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir spécial de signature a été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Administrateurs de Catégorie A ou des Administrateurs de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Administrateur de Catégorie A et un (1) Administrateur de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peut prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme étant équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valide de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 14. Résolutions du Conseil d'Administration. Les résolutions du Conseil d'Administration doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'Administrateur unique ou par deux (2) Administrateurs agissant conjointement si plus d'un Administrateur est nommé.

Art. 15. Rémunérations et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être

automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tes contrats ou transactions.

Art. 17. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 18. Commissaires - Réviseurs d'Entreprises Agréés. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent, et le seront dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par les actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Actionnaires

Art. 19. Pouvoirs des Actionnaires. Les actionnaires exercent les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. L'Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 10 juin à 16h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en l'absence de cette désignation, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(cc) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Sous réserve de l'article 29, toute modification des droits d'une Catégorie d'Actions particulière selon ces Statuts doit, en supplément, être approuvée par les actionnaires de la Catégorie d'Actions concernée avec le quorum et les conditions de majorité exigés.

Art. 26. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 27. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 28. Approbation des Comptes Annuels. A l'issue de chaque année comptable, les comptes sont clôturés et le Conseil d'Administration établit un inventaire des actifs et du passif, le bilan et le compte de résultat.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 29. Distribution des Bénéfices. Les apports en capital (l'«Apport»), incluant - le cas échéant - les primes d'émission qui y sont attachés, faits en contrepartie de l'émission d'une Catégorie d'Actions, tout autre financement d'actionnaire (les «Prêts d'Actionnaire»), sous la forme de prêts et/ou d'autres instruments de dettes tels que l'émission d'obligations privées ou titres similaires, de la même manière que tout autre produits (les «Produits»), tels que les revenus, les dividendes, les intérêts dérivés des Investissements Ciblés (tels que définis ci-après), en relation avec chaque Catégorie d'Actions concernée seront investis et/ou réinvestis en fonction de la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour l'investissement établi en accord avec la ou les Catégories d'Actions concernées (chacun un «Investissement Ciblé»). Ainsi, chaque Catégorie d'Actions sera rattachée à un Investissement Ciblé particulier.

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité, dans les limites du capital autorisé de l'article 6 et de ces statuts et/ou le cas échéant du Pacte, à déterminer les Investissements Ciblés en lien avec chaque Catégorie d'Actions Alphabétiques, dans l'ordre alphabétique (partant des actions de catégorie C aux actions de catégorie S), ainsi pour avoir cette dernière correspondant à l'Investissement Ciblé («l'Attribution»). Le Conseil d'Administration peut ainsi décider de lier un Investissement Ciblé particulier à plusieurs Catégories d'Actions. L'Attribution sera enregistrée dans un acte notarié amendant ces statuts sur les instructions du Conseil d'Administration ou de toute personne dûment autorisé par le Conseil d'Administration à cette fin. L'autorisation est valide pour une période de cinq ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 21 Novembre 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et il peut être renouvelé par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidée sous réserve du quorum et des conditions de majorité pour une modification des statuts.

L'Investissement Ciblé lié aux Actions Ordinaires de Catégorie A consiste en tout investissement effectué par la Société (autre qu'un Investissement Ciblé sur les Actions de Catégorie Alphabétique, un Investissement Ciblé Top-Up ou un Investissement Ciblé Économique), incluant les participations ou les intérêts que la Société détient dans toute société, partnership ou autre entreprise (autre qu'un Investissement Ciblé sur les Actions de Catégorie Alphabétique), incluant tout limited partnership agissant en qualité de general partner d'un partnership faisant partie du Troisième Fonds Cinven, du Quatrième Fonds Cinven, du Cinquième Fonds Cinven ou de tout autre fonds géré ou conseillé par un membre du Groupe Cinven (tel que ce terme est défini dans le Pacte) («l'Investissement Ciblé de Catégorie A»).

L'Investissement Ciblé rattaché aux Actions Top Up consiste en tout montant reçu par la Société sous une ou plusieurs cessions (chacune une «Cession») conclues entre la Société et Cinven Capital Management (V) Limited dans sa qualité d'associé principal d'un Guernsey limited partnership qui est lui-même associée principal d'un ou plusieurs Guernsey limited partnerships formant le Cinquième Fond Cinven (les «Investissements Ciblés Top Up»).

L'Investissement Ciblé rattaché aux Actions Économiques consiste en les participations ou intérêts que la Société détient dans Cinven Holdings Limited et Cinven Manco S.à r.l. (les «Investissements Ciblés Économiques»).

L'Investissement Ciblé rattaché aux Actions Alphabétiques consiste en les participations ou intérêts que la Société détient dans toute co-investment partnership (ou véhicule d'investissement dans tout co-investment partnership) qui investit aux côtés d'un partnership formant une partie du Cinquième Fonds Cinven, soit de tout autre fonds géré ou conseillé par un membre du Groupe Cinven (ce terme étant défini dans le Pacte), incluant le général partnership connu comme le Cinquième Fonds Cinven Co-Investment Partnership et le scottish limited partnership connu comme le Cinquième Fonds Cinven Co-Investment Partnership Feeder (les «Investissements Ciblés des Actions Alphabétiques»). Les Actions de Catégorie C sont attribués à celui des Investissements Ciblés des Actions Alphabétiques qui consiste en la participation indirecte détenue ou en l'intérêt détenu par la Société dans Prezioso-Technilor S.A.S, une société régie par le droit français, Les Actions de Catégorie D sont attribués à celui des Investissements Ciblés des Actions Alphabétiques qui consiste en la participation indirecte détenue ou en l'intérêt détenu par la Société dans Pronet Guvenlik Sistemleri A.S., une société régie par le droit turque, et les Actions de Catégorie E sont attribués à celui des Investissements Ciblés des Actions Alphabétiques qui consiste en la participation indirecte détenue ou en l'intérêt détenu par la Société dans Mercury Pharma Group Limited, une société régie par le droit anglais.

Pour chaque Catégorie d'Actions, le Conseil d'Administration devra conserver une trace, dans les livres de la Société, sauf quand la Catégorie d'Actions concernée n'est pas déjà rattachée à un Investissement Ciblé par résolutions du Conseil d'Administration, de (i) l'Apport correspondant, du Prêt d'Actionnaire et des Produits, (ii) de leur utilisation attachée (en particulier les Investissements Ciblés et les autres actifs qui pourraient être rattachés à la Catégorie d'Actions concernée), (iii) tout revenu de l'Investissement Ciblé, ainsi que (iv) toutes charges attribuables à l'Investissement Ciblé rattaché à la Catégorie d'Actions correspondante. Pour cette raison, le Conseil d'Administration préparera une série de comptes analytiques pour chaque Catégorie d'Actions ou, au moins, des comptes analytiques séparés pour les Actions Ordinaires

de Catégorie A, et pour les Catégories d'Actions Alphabétique qui sont en circulation de temps à autre, ces Catégories d'Actions Alphabétiques doivent être considérés comme un ensemble pour ces comptes tant qu'il n'y a pas eu d'attribution de l'Investissement Ciblé à ces Classes d'Actions Alphabétiques.

La valeur d'actif net des Actions Ordinaires de Catégorie A, des Actions Top Up, des Actions Économiques, des Catégories d'Actions Alphabétiques, cette dernière étant à considérer dans son ensemble (à chaque fois les «Valeurs d'Actif Net») est déterminée par la somme de la valeur de l'Investissement Ciblé correspondant et de tous les autres actifs de tout genre et de toute nature attribués aux Catégorie(s) d'Actions correspondantes et par déduction de toutes les dettes attribuées à cette (ces) Catégorie(s) d'Actions telles que des prêts, des frais administratifs, des dettes fiscales, etc.

Si un actif est dérivé d'un autre actif comme résultat d'un échange, fusion, apport en nature, ou d'opérations similaires, cet actif dérivé sera attribué dans les livres de la Société à la même Catégorie d'Actions de laquelle il était dérivé et pour chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de la valeur sera appliquée à la Catégorie d'Actions correspondante.

Dans le cas où des charges de la Société ne peuvent pas être considérées comme étant attribuable à une Catégorie d'Actions particulière (Actions Ordinaires de Catégorie A, Actions Top Up, Actions Économiques ou Catégories d'Actions Alphabétiques en circulation), cette charge sera attribuée entre les différentes Catégorie d'Actions (i.e. Actions Ordinaires de Catégorie A, Actions Top Up, Actions Économiques et Catégories d'Actions Alphabétiques en circulation), selon la formule suivante:

Charges non rattachées à un investissement spécifique x (Valeur nominale totale des actions d'une Catégorie d'Actions, plus la prime d'émission (s'il y en a) attribuée à cette Catégorie d'Actions / Valeur Nominale totale des actions de toutes les Catégories d'Actions, plus le montant total de la prime d'émission (s'il y en a) attribué à toutes les Catégories d'Actions)

A partir des profits annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront chaque année attribués à la réserve exigée par la loi (la «Réserve Légale»). Cette attribution à la Réserve Légale cessera d'être exigée dès lors que la Réserve Légale sera de dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Dans la mesure où cela est autorisé par la loi applicable, notamment sans limitation, le respect de l'exigence de créer une Réserve Légale, et sous réserve de ce qui suit, les actionnaires de chaque Catégorie d'Actions auront un droit exclusif à distribution (les «Distributions») par voie de (i) dividendes (notamment les dividendes annuels, les dividendes intermédiaires déclarés par le Conseil d'Administration et dividendes intermédiaires décidés de temps à autre par le(s) actionnaire(s)), (ii) rachat de ses propres Catégories d'Actions, (iii) réduction du capital souscrit, (iv) réduction des réserves et (v) liquidation faite par la Société jusqu'à la Valeur d'Actif Net de(s) Catégorie(s) d'Actions concernées.

A chaque année au sein de laquelle la Société décide de réaliser des Distributions, le montant attribué à cet effet sera distribué selon l'ordre suivant de priorité:

- les Actions Ordinaires de Catégorie A donneront droit, au pro rata et sur une base pari passu, à un dividende cumulé représentant le montant distribuable dérivé par la Société en rapport avec l'Investissement Ciblé de Catégorie A.

- les Actions de Catégorie Top Up donneront droit, au pro rata et sur une base pari passu, à un dividende cumulé représentant le montant distribuable dérivé par la Société en rapport avec l'Investissement Ciblé Top Up.

- Les Actions Économiques donneront droit, au pro rata et sur une base pari passu, à un dividende cumulé représentant le montant distribuable dérivé par la Société en relation avec l'Investissement Ciblé Économique.

- Les Actions de Catégories C à S, sauf lorsque les Catégories d'Actions concernées sont déjà liées à un Investissement Ciblé par résolution du Conseil d'Administration selon laquelle cette Catégorie d'Actions donnera droit au pro rata et sur une base pari passu, à un dividende cumulé représentant le montant distribuable dérivé par la Société en relation avec cette Investissement Ciblé, donnera droit à un dividende cumulé, représentant le montant distribuable dérivé par la Société en relation avec les Investissements Ciblés des Actions Alphabétiques, selon l'ordre de priorité suivant:

- * chaque Action de Catégorie C (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule dix pour cent (0,10 %) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

- * chaque Action de Catégorie D (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule quinze pour cent (0,15 %) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

- * chaque Action de Catégorie E (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20 %) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

- * chaque Action de Catégorie F (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule vingt cinq pour cent (0,25 %) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

- * chaque Action de Catégorie G (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

- * chaque Action de Catégorie H (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule trente cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

- * chaque Action de Catégorie I (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40 %) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

- * chaque Action de Catégorie J (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule quarante cinq pour cent (0,45 %) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

* chaque Action de Catégorie K (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50 %) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

* chaque Action de Catégorie L (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

* chaque Action de Catégorie M (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60 %) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

* chaque Action de Catégorie N (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule soixante dix pour cent (0,70 %) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

* chaque Action de Catégorie O (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule soixante quinze pour cent (0,75 %) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

* chaque Action de Catégorie P (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule quatre vingt pour cent (0,80 %) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

* chaque Action de Catégorie Q (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule quatre vingt cinq pour cent (0,85 %) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

* chaque Action de Catégorie R (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule quatre vingt dix pour cent (0,90 %) par an de la valeur nominale de cette Action; puis

* chaque Action de Catégorie S (s'il y en a) donnera droit à un dividende cumulé d'un montant d'au moins zéro virgule quatre vingt quinze pour cent (0,95 %) par an de la valeur nominale de cette Action (ensemble le «Droit au Paiement Alphabétique»); et

les dividendes restant après attribution du Droit au Paiement Alphabétique seront attribués dans leur ensemble à toutes les actions sur une base de pro rata.

Nonobstant le principe énoncé ci-dessus, en cas de Distributions, auxquelles les actionnaires d'une Catégorie d'Actions ayant une Valeur d'Actif Net positive sont sujets, qui ne sont pas permises par la loi applicable jusqu'au montant total de la Valeur d'Actif Net de la Catégorie d'Actions concernée, les actionnaires d'une Catégorie d'Actions qui a une Valeur d'Actif Net positive auront droit seulement à une Distribution d'un montant égal à:

Valeur d'Actif Net des catégories d'Actions concernée x (Somme total des Distributions permise par la Loi applicable / Somme totale de toutes les valeurs d'Actifs Net positives de la Société)

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les lois et en accord avec les stipulations ci-dessus, le Conseil d'Administration peut effectuer une avance sur paiement des dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration fixe le montant et la date de paiement de toutes ces avances sur paiement.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 30. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de(s) actionnaire(s) délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par le(s) actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 31. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille Euros (EUR 2.000.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, F. FORSTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60656. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014025181/1114.

(140030964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Luxgoal 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 184.368.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the sixteenth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. P4 Sub Continuing L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

2. Permira IV Continuing L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

3. P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey;

4. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mrs. Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney, given Guernsey;

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Luxgoal 3 S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at thirty thousand Euro (EUR 30,000) represented by three million (3,000,000) shares with a par value of one Cent (EUR 0,01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each

convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first of April of each year to the thirty-first of March of the following year.

Art. 18. Each year, as of the thirty-first of March, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

- P4 Sub Continuing L.P.1: 857,500 shares
 - Permira IV Continuing L.P.2: 2,052,500 shares
 - P4 Co-Investment L.P.: 19,900 shares
 - Permira Investments Limited: 70,100 shares
- Total: 3,000,000 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of thirty thousand Euro (EUR 30,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on March 31, 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500.-).

General meeting of partners

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:
 - Ms. Séverine MICHEL, born on July 19, 1977 in Epinal (France), with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Mr. Kees JAGER, born on April 1, 1977 in Guernsey, Channel Islands, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey; and
 - Mr. Cédric PEDONI, born on March 24, 1975 in Villerupt, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le seize janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. P4 Sub Continuing L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

2. Permira IV Continuing L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

3. P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

4. Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

Les procurations signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Luxgoal 3 S.à.r.l.» (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente mille Euro (EUR 30.000) représenté par trois millions (3.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0.01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Ar-

ticle 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, le 31 mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

- P4 Sub Continuing L.P.1: 857.500 parts sociales
- Permira IV Continuing L.P.2: 2.052.500 parts sociales
- P4 Co-Investment L.P.: 19.900 parts sociales
- Permira Investments Limited: 70.100 parts sociales

Total: 3.000.000 de parts sociales

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente mille Euro (EUR 30.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Séverine MICHEL, née le 19 juillet 1977 à Epinal (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Monsieur Kees JAGER, né le 1^{er} avril 1977 à Guernesey, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey; et
 - Monsieur Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2014. LAC/2014/2973. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014022827/436.

(140026973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2014.

Séjours Vacances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.562.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuées en date du 18 février 2014 que

L.B.A, société par actions simplifiée de droit français au capital de EUR 230.000 (deux cent trente mille euros), dont le siège social est situé au 4 rue des Petits Pères - 4 rue de la Feuillade 75002 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 347 615 700 RCS Paris, représentée par son Président Monsieur Laurent Blanchard,

a cédé:

- 3.000 [trois mille]; parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la société Séjours Vacances Sàrl à Madame Anne Héloïse LIPSKI, épouse POUJADE, demeurant 2 ailée des Vignerons, 92400 Courbevoie,
- 2.000 [deux mille] parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la société Séjours Vacances Sàrl à Monsieur Laurent BLANCHARD, demeurant 116 BIS, rue Perronet, 92200 Neuilly sur Seine,

Suite à ce transfert les parts sociales de Séjours Vacances Sàrl sont désormais réparties comme suit:

Atlante SAS:	10.800 parts sociales de classe A
Dorsilon Investment Ltd:	31.100 parts sociales de classe A
François IV Holding:	10.800 parts sociales de classe A
LBA SAS:	1.000 parts sociales de classe A
SOBK SAS:	5.600 parts sociales de classe A
SOBK SAS:	1.100 parts sociales de classe B
Virginie Tiberi:	3.350 parts sociales de classe A
David Zacharias:	30.450 parts sociales de classe A
SC CHOPIN:	800 parts sociales de classe A
Chantal Lipski:	10.000 parts sociales de classe A
Laurent Blanchard:	2.000 parts sociales de classe A
Anne Héloïse Lipski épouse Poujade	3.000 parts sociales de classe A
Total:	108.900 parts sociales de classe A 1.100 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014028126/37.

(140033376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2014.